

Le 12 janvier 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Yvon-Paul Morrissette, Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 09-001 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 1^{er} décembre 2008 en remplaçant, dans le titre de la résolution #08-471, le chiffre « 2008 » par le chiffre « 2009 ».

Rés. 09-002 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 9 décembre 2008, tel que rédigé.

Rés. 09-003 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 15 décembre 2008, tel que rédigé.

Rés. 09-004 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 15 décembre 2008 (budget), tel que rédigé.

Disponibilité de crédit Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, je soussigné, atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget 2009, tel qu'adopté le 15 décembre 2008.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

Rés. 09-005 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2008, au montant de 69 319,60\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 09-006 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2008 des règlements #06-513 (réservoirs incendie souterrains), 07-539 (rue Soumande), 07-545 (pulvérisation et pavage ave Royale), 08-550 (08-551) (remplacement de conduite ave Royale) et 08-570 (pont de la rue des Prairies), au montant total de 189 760,91\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Dépôt certificat règl. #08-570 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 22 décembre 2008 sur le règlement #08-570 décrétant un emprunt de 31 989,55\$, à partir du fonds de roulement, pour défrayer une partie de travaux du pont de la rue des Prairies.

Rés. 09-007 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux fixent le taux d'intérêt applicable sur tous les comptes émis par la municipalité, pour l'année 2009, à 12%.

Rés. 09-008
Budget 2009
OMH Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent les prévisions budgétaires 2009 de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges qui prévoient des revenus de 40 579 \$ et des dépenses de 82 241 \$ pour un déficit de 41 662 \$. La contribution de la municipalité au déficit est de 4 166 \$.

Rés. 09-009
Subvention
Lac Trois-
Castors Attendu qu'en vertu de la résolution #08-275, le conseil municipal a consenti à accorder une subvention à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc. pour des travaux de nettoyage du fond du Lac Plante prévu à l'été 2008; Attendu qu'en raison des délais d'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2008 et sont reportés en 2009; Attendu que dans une lettre datée du 1^{er} décembre 2008, l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc. demande à ce que la municipalité reporte son offre de subvention à 2009;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acquiescent à la demande de l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc. et reporte à 2009 l'engagement à lui remettre une aide financière représentant 50% du coût des travaux de nettoyage du fond du Lac Plante jusqu'à un maximum de 5 000 \$. La différence sera payée à même les fonds prélevés en vertu du règlement #96-357. La subvention sera prise dans le surplus cumulé non affecté et sera payée sur présentation des pièces justificatives.

Rés. 09-010
Financement
valorisation
matières ré-
siduelles Attendu que la CMQ interpelle les MRC et les municipalités de son territoire à demander au gouvernement du Québec de créer un programme de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières; Attendu l'effort important réalisé par les municipalités et les MRC depuis l'adoption du PGMR; Attendu que l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 60% passe inévitablement par la valorisation des encombrants, des matériaux secs et des résidus domestiques dangereux (implantation d'écocentre(s)) et des matières organiques; Attendu que la gestion des matières organiques constitue le prochain défi à relever; Attendu que les compensations financières et le soutien technique octroyés par le gouvernement du Québec sont largement insuffisants pour soutenir les municipalités et les MRC dans leurs démarches;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges appuie la CMQ dans sa démarche;

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges demande au gouvernement du Québec de créer un programme de financement pour la valorisation des matières résiduelles incluant

un soutien technique et des compensations;

Que ces compensations pour les nouvelles mesures à mettre en place (collecte, transport, traitement, équipements, infrastructures, etc.) et ce, pour la valorisation des matières organiques, mais aussi pour l'implantation d'écocentre(s), permettront de mener à l'atteinte de l'objectif ultime de mise en valeur des matières résiduelles;

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges sollicite l'appui des autres municipalités et MRC du territoire.

Rés. 09-011 Attendu qu'un résidant de la rue du Godendant demande à ce que la municipalité paie pour le déneigement de la partie privée de la rue du Godendant;

Déneigement Attendu que la municipalité assume uniquement les coûts de déneigement des rues dont rue du elle est propriétaire;

Godendant

Attendu que pour accepter la cession d'une rue, la municipalité exige que celle-ci ait été réalisée conformément aux standards d'ingénierie appliqués pour la construction de rue;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent le résidant de la rue du Godendant que pour que la municipalité défraie le coût du déneigement, la rue du Godendant devra rencontrer les exigences de la municipalité et lui être cédée.

Rés. 09-012 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, au congrès 2009 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tiendra du 30 avril au 2 mai 2009 à Québec. Le coût d'inscription est de 507,94\$.

Congrès

COMBEQ

Rés. 09-013 Attendu qu'une demande de permis a été déposée pour un projet soumis au règlement sur Permis PIIA les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que cette demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande respecte les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 16 décembre 2008, une recommandation favorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour le projet suivant :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
----------------	------------------------	---------------------------

88 rue des Granites	Unifamiliale isolée	#08-204
---------------------	---------------------	---------

Rés. 09-014 Attendu qu'il a été constaté que la construction au 15 rue de la Fontaine, propriété de Modifications monsieur Yvon Mainville, n'a pas été réalisée tel que présentée sur les plans de Yvon constructions et croquis déposés pour la demande de permis ;

Mainville 15

de la Fontaine Attendu que la porte d'entrée est située du côté droit de la façade plutôt que du côté

gauche ;

Attendu que les fenêtres du deuxième étage n'ont pas les mêmes dimensions que sur les plans déposés ;

Attendu que le règlement sur les PIIA stipule que toute fausse déclaration ou production de documents erronés à l'égard d'une demande de permis ou de certificat invalide le permis ou le certificat émis pour le projet du requérant ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qu'un avis écrit soit transmis à monsieur Yvon Mainville mentionnant que la suite de la construction devra respecter les plans déposés, soit le garde-corps de la galerie ainsi que les détails architecturaux, sans quoi, de nouveaux plans devront être déposés pour analyse. L'avis devra également informer le propriétaire qu'il est déplorable que les fenêtres du second étage soient de dimension plus petite que prévue, qu'il n'ait pas avisé la municipalité des modifications aux plans et enfin, qu'il s'expose à l'annulation de son permis, à un ordre d'arrêt des travaux ainsi qu'à une amende minimale de 300 \$ et les frais.

Rés. 09-015 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de spécifier au règlement sur les PIIA que les plans soumis doivent être d'une qualité professionnelle.

Rés. 09-016 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de prévoir une pochette d'information sur les différentes normes à respecter lors de la planification d'un projet de construction.

Explications et consultation dérogations mineures 219 rue des Libellules Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur les demandes de dérogation mineure de monsieur Gaétan Gauthier qui consistent à accepter une marge latérale à 1.52 mètre plutôt que 2 mètres ainsi qu'une marge arrière à 6.94 mètres plutôt que 9 mètres au 219 rue des Libellules. Dix-sept (17) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur ces demandes.

Rés. 09-017 Attendu les demandes de dérogations mineures déposées par monsieur Gaétan Gauthier afin d'accepter une marge latérale à 1,52 mètre plutôt que 2 mètres ainsi qu'une marge arrière à 6,94 mètres plutôt que 9 mètres sur sa propriété du 219 rue des Libellules ;

Attendu que la résidence a été construite en 1981 ;

Attendu qu'aucun plan d'implantation n'était exigé à cette époque ;

Attendu que le requérant subirait un préjudice sérieux si les demandes devaient être refusées ;

Attendu que le coût de déplacement de la résidence serait plus élevé que l'évaluation foncière de la résidence elle-même ;

Attendu que les dérogations mineures ne porteront pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins immédiats ;

Attendu que lors de la réunion du 16 décembre 2008, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable concernant l'acceptation de ces dérogations mineures ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les demandes de dérogations mineures déposées par monsieur Gaétan Gauthier afin d'accepter une marge latérale à 1,52 mètre plutôt que 2 mètres ainsi qu'une marge arrière à 6,94 mètres plutôt que 9 mètres sur sa propriété du 219 rue des Libellules ;

Explications et consulta-
tion règle. #08-
567 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #08-567 et les conséquences de son adoption. Dix-sept (17) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur le sujet.

Rés. 09-018
Adoption
règl. #08-567 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #08-567 modifiant le règlement #88-189 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement» afin de majorer le tarif de demande d'une dérogation mineure à 300 \$. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 09-019
Adoption
règl. #09-571 Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-571 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-415 (Service d'entretien d'aqueduc et d'égout) et 00-415 (Gestion des déchets). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 09-020
Adoption
règl. #09-572 Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Laurent Habel et résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-572 modifiant le règlement #00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.
Pour : Mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et Messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet
Contre : Monsieur Yvon-Paul Morissette

Rés. 09-021
Adoption
règl. #09-573 Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #09-573 décrétant la construction des rues des Marguerites et Trépanier et prévoyant un emprunt de 185 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Germain Tremblay, maire, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement décrétant l'acquisition d'un véhicule outil et d'un camion et prévoyant un emprunt de 150 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morissette, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement d'emprunt de 54 420 \$ pour les frais de refinancement des règlements #93-300 (Construction de la rue des Jardins) (870 \$), 00-408 (Pulvérisation et pavage de l'avenue Royale) (550 \$), 99-394 (Participation de la municipalité dans la SOCOM) (44 340 \$), 98-383 (Construction de la rue du Lynx) (3 300 \$), 04-462 (Participation municipale dans le gymnase) (4 040 \$) et 04-468 (Recherche en eau potable) (1 320 \$). Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur André Drolet, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #07-531

concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morissette, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour autoriser l'exploitation de carrières et sablières uniquement dans les zones F. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 09-022 Emprunt temporaire règl. #07-546 Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #07-546 concernant le remplissage du fossé du boulevard les Neiges. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 09-023 Salaire pompiers Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent aux pompiers à temps partiel une augmentation de salaire de 3% pour l'année 2009, rétroactive au 1^{er} janvier 2009. Cette augmentation correspond à celle consentie aux employés de la municipalité en vertu de la convention collective.

Rés. 09-024 Récompense aux pompiers Attendu qu'un groupe de 6 pompiers a complété la formation « Niveau 1 » pour les pompiers à temps partiel, en 2008, et que 2 pompiers ont complété leur programme de formation de pompier à temps plein;

Attendu que le conseil municipal a adopté, en 2002, un document de politique municipale de régie interne concernant le service incendie de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges qui prévoit l'attribution d'une récompense lorsque des pompiers franchissent des étapes importantes;

Attendu que le conseil municipal considère que la réussite du programme de formation constitue une étape importante;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux versent une somme de 300 \$ à chacun des pompiers suivants ayant obtenu leur « Niveau 1 » :

Jonathan Racine
Patrick Couillard
Carl Labrecque
Sébastien Lachance

Sébastien Dupont
Bruno Saucier
Jonathan Michel
Jacques Racine

Dany Drouin
Simon Lajeunesse

Rés. 09-025 Subvention sinistrés 31-07-08 Attendu que la municipalité a reçu une contribution financière totalisant 7 000 \$ de la députée de Charlevoix et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour venir en aide aux sinistrés des inondations du 31 juillet 2008;

Attendu qu'une demande a été adressée à tous les propriétaires d'immeubles situés dans les secteurs où des dommages ont été observés de soumettre le montant des frais qu'ils ont dû engager pour réparer les dommages subis;

Attendu que la municipalité a reçu pour près de 35 000 \$ de factures ou d'estimés de travaux (excluant les pertes de revenus et les frais de main-d'œuvre);

Attendu que la subvention représente environ 20% du coût des factures ou estimés reçus;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent à tous les sinistrés du 31 juillet 2008 une subvention de 20% du coût des factures reçues en date du 31 décembre 2008. Pour ceux qui ont déposé des estimés parce que les travaux n'ont pas été réalisés, la subvention sera accordée uniquement lorsque les travaux auront été réalisés et que les factures auront été produites et ce, au plus tard le 31 août 2009.

Rés. 09-026
Poste informatique Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux remplacent le poste de travail informatique et l'écran de la responsable de l'urbanisme, ajoute de la mémoire vive sur le poste de travail du directeur des loisirs et fasse l'acquisition d'un antivirus à être installé sur tous les postes de travail, le tout suivant la soumission déposée par PG Govern, au montant de 3 375 \$ + taxes.

Rés. 09-027
Logiciel
« Qualité de services » Il est proposé par madame Lyse Gingras et résolu que les conseillers municipaux acceptent la proposition de PG Govern pour la fourniture du logiciel « Qualité de services », au montant de 5 805 \$ + taxes, ainsi que du contrat d'entretien et soutien annuel, au montant de 1 145 \$ + taxes.
Pour : Madame Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet
Contre : Madame Monique Goulet et monsieur Yvon-Paul Morissette

Rés. 09-028
Numérisation
plan de
zonage Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent numériser le plan de zonage par le Groupe Altus Dorion, au coût de 800 \$ + taxes.

Rés. 09-029
Mandat
électricien Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent monsieur Marc Tremblay, électricien, à installer des interrupteurs ainsi que des raccords électriques sur le système de chauffage de l'Hôtel de ville pour que celui-ci puisse être alimenté par une génératrice en situation d'urgence. Le coût de ces travaux est de 495 \$ + taxes.

Rés. 09-030
Comité fête
des bénévoles Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux forment un comité pour l'organisation de la fête des bénévoles 2009, composé de messieurs Laurent Habel et Robert Pilote, conseillers, et de monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs.

Rés. 09-031
Plan d'action
Comité de la
famille Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le « Plan d'action » qui lui a été déposé le 20 octobre 2008 par le comité permanent de la famille. Le montant alloué pour la réalisation d'éléments du plan en 2009 est de 10 000 \$.

Rés. 09-032
Autorisation
de construc-
tion lots 513-
P et 516-P Attendu que le terrain de monsieur André Reny, situé à l'extrémité sud-ouest de la rue des Jardins, ne peut pas être desservi, en front, par le réseau d'égout à moins d'installer une station de pompage;
Attendu que le propriétaire est disposé à défrayer le coût du prolongement du réseau d'aqueduc;
Attendu que le terrain a une superficie de 2 015.93 mètres carrés, soit une superficie conforme au règlement de lotissement pour un terrain partiellement desservi;
Attendu que ce terrain a fait l'objet de remplissage sur la majeure partie de sa superficie, ce qui peut constituer une contrainte à la construction et à la mise en place d'une installation septique;

Attendu que la rue des Jardins est un cul-de-sac et ne pourra pas être prolongée;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux avisent le propriétaire des lots 513-P et 516-P, monsieur André Reny, à l'effet qu'ils sont disposés à l'autoriser à se construire en se raccordant aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, avec une pompe, à la condition qu'une étude de sol, réalisée par une firme spécialisée, démontre que le terrain est stable et peut accueillir une habitation.

Rés. 09-033 Subvention MTQ	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none">- que les conseillers municipaux approuvent les dépenses pour les travaux exécutés sur l'avenue Royale, pour un montant subventionné de 45 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports;- que les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention;
Rés. 09-034 Félicitations élus provin- ciaux	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que les conseillers municipaux félicitent madame Pauline Marois, députée de Charlevoix, monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency, et monsieur Jean Charest, Premier ministre, pour leur élection, le 8 décembre dernier.
Retrait d'un conseiller	Monsieur André Drolet, conseiller, qui agit comme président du Carnaval des Neiges, se retire de la salle de réunion à 20 heures 45.
Rés. 09-035 Subvention Carnaval des Neiges	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention de 5 000 \$ pour l'organisation de l'édition 2009 du Carnaval des Neiges.
Retour du conseiller	Monsieur André Drolet, conseiller, revient siéger à la table du conseil municipal à 20 heures 47.
Rés. 09-036 Invitation analyse com- parative	Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal invite les 4 firmes suivantes à déposer une proposition pour réaliser une analyse comparative de scénarios pour les services des incendies et des travaux publics : <ul style="list-style-type: none">- Génivar Groupe Conseil- BPR Ingénieurs Conseils- Tecsuit inc.- Roche, Ingénieurs-conseils
Rés. 09-037 Chauffage local des fermières	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux installent un système de chauffage électrique avec thermostat dans le local des fermières.
Rés. 09-038 Aménage- ment Lac du Faubourg	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment messieurs Robert Pilote, conseiller, et Martin Pouliot, directeur des loisirs, responsables du projet d'aménagement du Lac du Faubourg. Les propriétaires riverains devront être consultés dans la démarche d'élaboration du projet.
Période de questions	La période de questions débute à 20 heures 56.
Rés. 09-039 Plan d'action	Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que le conseil municipal annule la résolution #09-031 et adopte le « Plan d'action » qui lui a été déposé

le 20 octobre 2008 par le comité permanent de la famille. Le montant alloué pour la réalisation d'éléments du plan en 2009 est de 10 000 \$.

La période de questions se termine à 21 heures 32.

Levée de l'assemblée à 21 heures 32.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.